

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**Ministère de la communication et de la culture**

**AGENCE NATIONALE D'ARCHEOLOGIE ET DE PROTECTION  
DES SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES.**



**PRESENTATION DE RAPPORTS  
PERIODIQUES SUR L'APPLICATION DE  
LA CONVENTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL**

**KALÂA DES BANI HAMMAD**

**Juillet 2000**

**EXERCICE  
DE SUIVI PERIODIQUE  
SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL EN  
REGION ARABE**

**FORMULAIRE**

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

---

**SECTION II : ETAT DE CONSERVATION DE BIENS SPECIFIQUES DU PATRIMOINE MONDIAL**

[Reproduire cette section pour chaque site concerné par l'exercice de suivi]

(II.i) La vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO, par sa décision concernant l'application de l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial, a invité les Etats parties à présenter des rapports sur l'application de la Convention, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire.

(II.ii) Les documents essentiels pour chaque bien du patrimoine mondial sont le dossier de proposition d'inscription tel qu'il a été présenté par l'Etat partie et la décision du Comité du patrimoine mondial concernant l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial.

(II.iii) La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation doit faire intervenir ceux qui sont responsables de la gestion quotidienne du bien. Pour les biens transfrontaliers, il est recommandé de préparer les rapports en commun ou en étroite collaboration avec les organismes concernés. La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation faire intervenir des avis d'experts du Secrétariat et/ou des organismes consultatifs, si et quand l'Etat partie / les Etats parties le souhaite(nt).

(II.iv) Le premier rapport périodique doit mettre à jour les informations fournies dans le dossier initial de proposition d'inscription. Les rapports suivants se concentreront sur tous changements éventuels survenus depuis la présentation du précédent rapport.

Cette section du rapport périodique suit par conséquent le format du dossier de proposition d'inscription.

(II.v) L'état des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril est étudié par le Comité du patrimoine mondial à intervalles réguliers, en général une fois par an. Cette étude se concentre sur les facteurs et considérations spécifiques qui ont abouti à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il sera donc nécessaire de préparer un rapport périodique complet sur l'état de conservation de ces biens.

(II.vi) Cette section doit être complétée pour chaque bien du patrimoine mondial en particulier. Les Etats parties sont invités à fournir des informations sous les titres de rubriques suivants :

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.1. Introduction

a	Etat partie	REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE .	001
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien :  <b>KAL'A DES BANI HAMMAD</b>	002
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation :  Latitude :35° 49' 60'' Nord Longitude :004° 47 ' 40 '' Est Feuille N° 141 -B 8 - C 21.	003
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	13 Avril 1979	004
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Organisation :AGENCE NATIONALE D'ARCHEOLOGIE ET DE PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES Personne responsable : BENKHERBACHE ABDENOUR  Adresse : MUSEE DU HODNA cite El Badr 500 Lgts  Ville et code postal : M'sila - 28000 Téléphone : 05 - 55 - 75 - 38 Fax : 05 - 55 - 75 - 38 E-mail :	005 006 007 008
f	Date de ce rapport	JUILLET 2000	009
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : BEN KHERBACHE ABDENNOUR  Titre : Attaché de conservation et de valorisation	010

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.2. Déclaration de valeur

II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie,	Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie : La KAL'A représente une grande étape de l'Algérie étant la première capitale Hammadite, LA KAL'A des BENI HAMMAD était le centre d'une grande civilisation et rendez-vous de nombreux artistes et étudiants. L'importance de ses vestiges tel que le minaret de la mosquée presque intacte et le plus ancien de l'Algérie après celui de SIDI MEROUANE, sa mosquée la plus grande de l'Algérie après celle de Mansourah et son site naturel lui réserve de jouer un rôle important dans les années à venir. On aura peut-être une chance de présenter aux générations futures l'histoire vivante de ce que fut la KAL'A des Beni Hammad.	008
b	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial.  Entourer le numéro des critères appropriés.	Critères retenus pour l'inscription :  Critères culturels : iii	009  010
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation	La Kal'a des Beni Hammad, ensemble de ruines préservées, à 1000 m d'altitude, dans un site de montagne d'une saisissante beauté sur le flanc sud du Djebel Mâadid, mérite d'être inscrite sur la liste du patrimoine Mondial au titre du critère n° 3.	011
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription	Le bien proposé satisfait parfaitement aux critères d'authenticité définis par la charte du patrimoine Mondial. L'état de conservation des ruines inspire quelques inquiétudes et l'inscription sur la liste du patrimoine Mondial devrait s'accompagner de mesures de sauvegarde immédiates et énergiques.	012
e	Réactions à ces observations	L'importance du site de la Kal'a revient sans nul doute au fait qu'elle représente un modèle unique de ville médiévale de l'Occident musulman qui donne un aperçu sur la culture palatiale du XI <sup>e</sup> siècle. C'est un site unique en son genre où il est aisé de découvrir le génie constructeur ainsi que la somptuosité de la cité qu'il contenait. Cette dernière a d'ailleurs hérité d'une grande partie de la civilisation de l'IFRIKYA (Tunisie) lui conférant un style propre de ville-Citadelle (comme l'indique d'ailleurs son nom), centre de civilisation et point de rencontre des cultures de l'Occident et de l'Orient musulman.	013

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur*

a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle les valeurs de Patrimoine de façon adéquate Mondial du bien ?	OUI	000
b	ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ? par exemple, afin de reconnaître les valeur culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?	Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ? NON  Si oui, pourquoi ?	000
c	Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.	La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée : NON  La délimitation de sa zone tampon semble appropriée : NON	000
d	Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.	L'Etat partie envisage de demander une révision des limites : OUI  Si OUI, comment : Elaboration d'un plan précis d'implantation des monuments et des fortifications afin de définir les limites exactes du site ainsi que de la zone tampon	000
e	Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit • refléter le(s)critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. • Elle devrait également mentionner des questions comme: ce que représente le bien, ce qui rend le exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre,	Nouvelle déclaration de valeur :  Le site de La KAL'A est un témoignage de l'art architectural Musulman du Maghreb. IL représente le brassage de différentes cultures et ethnies qui ont pour plus d'un siècle fait la gloire de la cité et ont permis l'évolution de la civilisation dans ces terres arides. La somptuosité des palais est due de ce fait beaucoup plus à un effort et un savoir-faire humain qu' à des conditions climatiques favorables .	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.		
---	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

**II.3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité**

<p>a Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité/ intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité /intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	<p>Comment étaient évaluées les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p> <p><b>Correctement</b></p>	<p>000</p>
<p>b Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p>	<p>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p align="center"><b>NON</b></p> <p>Des changements des conditions d'authenticité/intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur?</p> <p align="center"><b>NON</b></p> <p>Principales causes des changements au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p align="center"><b>Néant</b></p> <p>Modifications intervenues au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p align="center"><b>Néant</b></p>	<p>000</p>
<p>c Veuillez noter qu'une analyse plus précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.</p>	<p>Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ?</p> <p align="center"><b>OUI</b></p> <p>Si NON, pourquoi ?</p>	<p>000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

**II.4. Gestion**

**II.4.1. Cadre juridique et institutionnel**

<p>a Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en oeuvre et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,</p>	<p>Propriété : Etat</p> <p>Statut légal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Domaine public de l'Etat</li> <li>• Site historique classé</li> </ul> <p>Cadre juridique (national et local)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Loi n°90-30 du 01/12/1990</li> <li>* Loi n° 98- 04 du 15/06/1998 relative à la protection du patrimoine culturel.</li> </ul> <p>Cadre institutionnel (local) :</p> <p>Circonscription Archéologique de Sétif, Antenne archéologique de M'sila, musée de la Kal'a des Bani Hammad.</p>	000
	<p>Agence(s) en charge : Agence National d'Archéologie et De Protection des Sites et Monuments Historiques .</p> <p>Responsable : Ben kherbache Abdennour</p> <p>Adresse : Musée du Hodna , cite EL BADR 500 Lgts</p> <p>Code postal et Ville : M'SILA — 28000</p> <p>Téléphone : 05 – 55 – 75 – 38 .</p> <p>Fax : 05 – 55 - 75 - 38 .</p> <p>E-mail :</p>	000
<p>b ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II.2.</p>	<p>Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir :</p> <p>Restaurer les parties dégagées et mesures de protection et Consolidation des édifices</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.4.2. Gestion et planification*

<p>a L'Etat partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.</p>	<p>Niveau auquel la gestion du bien est exercée :</p> <p>sur le site : Le conservateur du site. dans la région : Antenne archéologique de M'sila. depuis l'administration centrale : A.N.A.P.S.M.H.</p> <p>Changements survenus au site depuis l'inscription dans :</p> <p>Le mode de propriété : Aucun. Le statut légal : Aucun. Les mesures de protection : Aucun. Les limites : Prévu dans le cadre de la révision des limites.. Les moyens mis à disposition : Outil informatique.</p>	000
<p>b En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, les plans de gestion et/ou les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.</p> <p>Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en œuvre par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence directe sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.</p> <p>Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit d'annexer le plan complet à ce formulaire.</p>	<p>Plans agréés relatif au bien :</p> <p>plan régional :Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme ( P.D.A.U. ) de la commune de M'sila.</p> <p>plan local : Aucun.</p> <p>plan de conservation :Opération à inscrire dans le cadre de la réhabilitation de la Kal'a</p> <p>plan de développement touristique :Aucun.</p>	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs*

a	<p>Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien. De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités et le plan pourra être joint en annexe au dossier.</p>	<p>Un plan de gestion fonctionnel existe : OUI ( selon l'organigramme de l'A.N.A.P.S.M.H.). Si oui le joindre en annexe.</p> <p>Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour : NON</p> <p>Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion : NON</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles : NON ( Faute de moyens ).</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles : NON ( Faute de moyens ).</p> <p>Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel : NON ( Faute de moyens ).</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples du site : NON ( Faute de moyens ).</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie : OUI</p> <p>Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site : OUI</p>	000
b		<p>Mise en œuvre du plan de gestion : En fonction d'une législation spécifique : La loi n° : 98 – 04 du 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel . Organisme responsable de la mise en œuvre : <b>Agence nationale d'archéologie.</b> Institution gouvernementale : Néant.</p> <p>ONG : Néant.</p> <p>Implication de la population locale dans la mise en œuvre du plan de gestion : NON</p> <p>Evaluation du plan de gestion : Périodicité : indicateurs définis : personnel formé :</p> <p>Révision prévue tous les ..... ans</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs (suite)*

<p>c (fournie copie du plan en annexe)</p>	<p>Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Pas de financement prévu : Oui Financement garanti Financement national Financement bilatéral Financement intergouvernemental</p> <p>Obstacles à la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Manque de fonds : OUI Manque de personnel formé : OUI Problèmes administratifs ou législatifs : OUI</p> <p>(Il n'existe pas d'autonomie financière du site ).</p> <p>Date de mise en œuvre du plan de gestion courant :</p>	<p>000</p>
<p>c Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien.</p>	<p>Personne responsable du bien :</p> <p>Nom : Benkherbache abdennour Titre : Attaché de conservation du site. Adresse : Musée du Hodna cité El Badr 500 Lgt Code postal et ville : M'SILA – 28000 Téléphone : 05 – 55 - 75 - 38 Fax : 05 – 55 – 75 – 38 . E-mail :</p>	<p>000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site*

a	L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines,	<p>Ressources humaines :</p> <p>Niveaux d'encadrement :</p> <p>1. Direction : 01</p> <p>2. Cadres/ingénieurs (nombre, rôle) : 02</p> <p>2. Personnel d'exécution (nombre, rôle) :</p> <p>Gardes : 02 Pisteurs : 01 Chauffeurs : Secrétaires : Ouvriers : Manoeuvres :</p>	000
b	et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien,	<p>Ressources financières ordinaires : Depuis l'administration centrale ( A.N.A.P.S.M.H. )</p> <p>Sources et niveaux de financement : Régie centrale de l'A.N.A.P.S.M.H.</p> <p>Revenus directement issus de la gestion Nature : Droits d'entrée au sites Montant: 10500 DA/An Utilisation : versée au compte trésor public de l'A.N.A.P.S.M.H.</p>	000
c	ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.	<p>Besoins de formation de son personnel</p> <p>Carences constatées : Cadres techniques</p> <p>Besoins de formation du personnel : Techniciens en restauration.</p> <p>Types de formations souhaitées : Techniques de restauration. Techniques de fouilles. Restauration de la pierre.</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.4.5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation*

<p>a Protection et conservation</p>	<p>Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion : Souhaitée.</p> <p>Mesures de protection et moyens de mise en œuvre :Loi 98 04 relative à la protection du patrimoine culturel.</p> <p>Programmes locaux en place : P.D.A.U. de la région.</p> <p>Politiques et programmes pour la sauvegarde du site (état d'avancement) : Insatisfaisant pour raison de manque de moyens.</p> <p>Financements (origine, montant) : Etatique</p>	<p>000</p>
<p>b Assistance technique :</p> <p>Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies, soit grâce à des coopérations bilatérales.</p>	<p>Assistance technique fournie par le système des Nations Unies :</p> <p>    f. Centre du Patrimoine Mondial : Néant.</p> <p>    b. Campagne internationale de l'UNESCO : Néant.</p> <p>    c. Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD ou autre agence :</p> <p>    d. Autres aides :Néant.</p> <p>Assistance technique fournie par coopérations bilatérales :Néant.</p>	<p>000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives*

a	L'Etat partie est également invité à fournir des informations sur les études scientifiques,	<p>Etudes scientifiques</p> <p>Facilités existant sur le site pour la recherche :</p> <p>Laboratoires :Souhaité.</p> <p>Hébergement de chercheurs : OUI.</p> <p>Véhicules : NON</p> <p>Matériel scientifique : Matériel de fouille et outil informatique</p> <p>Bases de données :En cours d'élaboration</p> <p>Herbiers :NON</p> <p>Collections zoologiques : NON</p> <p>Personnel compétent (techniciens, laborantins) : Souhaité</p>	000
b	Sur les projets de recherche :  pour chaque programme de recherche en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre.	<p>Programmes de recherche/développement</p> <p>Titre du programme : Système d'irrigation de la Kal'a</p> <p>Organisme(s) soutenant la recherche : A.N.A.P.S.M.H</p> <p>Participation d'équipes nationales et/ou étrangères :</p> <p>Objectifs du programme :Reconnaitre le système d'irrigation de la Kal'a .</p> <p>Etat d'avancement : 70%</p> <p>Résultats obtenus :Satisfaisant</p> <p>Publications : Prévues</p> <p>Ressources humaines concernées : Attaché de conservation du site</p>	
c	les nouvelles techniques de gestion :  cela concerne l'informatisation de la gestion, aussi bien que la gestion de bases de données , l'accès au réseau Internet ou la réalisation d'un SIG.	<p>Nouvelles techniques de gestion</p> <p>Disponibilité d'un équipement informatique</p> <p>Type :PC PENTIUM II</p> <p>Capacité : 333 MHZ, D.D : 4,3 Go/ RAM :32 Mo</p> <p>Année :1999</p> <p>Accès possible au réseau internet : OUI</p> <p>Accès effectif au réseau internet :NON</p> <p>Utilisation du courrier électronique :NON</p> <p>Existe-t-il un Système d'Information Géographique (SIG) pour le site : NON, Souhaité.</p> <p>en projet ?</p> <p>en cours ?</p> <p>fonctionnel ?</p>	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives (suite)*

d	<p>les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires ;</p>	<p>Activités éducatives</p> <p>Le site accueille-t-il des visites scolaires ? : OUI</p> <p>Combien ? : 1000 /AN</p> <p>Y a-t-il des Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires : OUI</p> <p>Y a-t-il une politique d'Education environnementale : OUI</p> <p>Précisez les thèmes abordés, le public visé, les moyens. : Thème : histoire et valeur du site au point de vue artistique public visé : tous les niveaux scolaires et autres</p>	000
e	<p>d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.</p>	<p>Information et sensibilisation</p> <p>Comment sont organisées les activités d'information du grand public ? : Par l'organisation de journées d'études , de colloques Nationaux et internationaux, visites officielles .</p> <p>Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ?: -Compagnes de sensibilisation au niveau du site et du musée du site -Expositions et journées d'études.</p>	Gne

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.4.7. Questions diverses*

<p>a Parmi les questions à traiter, il peut être mentionné, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• si le site comporte une plaque indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ;</li> <li>• s'il y a des manifestations spéciales et des expositions ;</li> <li>• quels équipements, centre d'accueil pour les visiteurs, musée de site, sentiers, guides, matériels d'information, etc. Sont à la disposition des visiteurs ;</li> <li>• quel rôle joue le classement au patrimoine mondial dans tous ces programmes et activités.</li> </ul>	<p>Plaque avec logo du Patrimoine Mondial : NON</p> <p>Signalisation du site en tant que bien du Patrimoine Mondial : NON</p> <p>Centre d'information/interprétation pour les visiteurs : NON</p> <p>Musée de site : OUI</p> <p>Sentiers de découverte</p> <p>Structures hôtelières (gîte, restaurant) : OUI</p> <p>Stationnement des véhicules : OUI</p> <p>Toilettes : OUI</p> <p>Soins d'urgence et sauvetage :NON</p> <p>Personnel ad hoc et formation reçue : NEANT</p> <p>Matériels d'information : dépliants, ouvrages, diapositives, vidéo, CD-roms, etc. : Guide de la Kal'a des Bani Hammad.</p> <p>Journées portes ouvertes : OUI</p> <p>Manifestations spéciales ou expositions : OUI</p> <p>Actions de communication ciblées : radio, tv, presse écrite : OUI</p> <p>Effets du classement sur la fréquentation du site : Positif</p>	000
<p>b A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions législatives et administratives relatives au bien.</p>	<p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives relatives au bien NON</p> <p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions administratives relatives au bien NON</p>	

Annexes : • Joindre textes juridiques, plans de gestion, plans de travail, documents d'information, etc.

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

## II.5. Facteurs affectant le bien

### II.5.1. Degrés de menace

<p>a) Veuillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes et de risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considérés lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énumérés dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pressions dues au développement,</p>	<p>Pressions liées au développement :</p> <p>Intégrité visuelle :</p> <p>Chantiers : NON Déchets et ordures :NON Constructions : NON Immeubles : NON Infrastructures mal intégrées : NON Pâturage illégal et surpâturage : NON Coupes de bois : NON Défrichements : NON</p> <p>Intégrité structurelle</p> <p>Routes : NON Barrages :NON Mines :NON Pollution des eaux (nature, origine, importance, conséquences, coût) :NON Pollution de l'air (nature, origine, importance, conséquences, coût) :NON Pollution du sol (nature, origine, importance, conséquences, coût) :NON Disparition ou réduction fortes d'espèces animales ou végétales :NON</p> <p>Intégrité fonctionnelle</p> <p>Conservation de la productivité biologique : Conservation de la diversité : Fonctionnement des cycles (eau, etc.) :</p>	<p>00 0</p>
--	---	-----------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.5.1. Degrés de menace (suite)*

<p>b les contraintes liées à l'environnement</p>	<p>Contraintes liées à l'environnement :NEANT</p> <p><b>Intégrité visuelle :</b>          Modifications du relief :          Modification du couvert végétal</p> <p><b>Intégrité structurelle</b>          Disparition ou forte réduction d'espèces animales ou végétales          Réintroductions d'espèces animales ou végétales          Réhabilitations d'écosystèmes ou de milieux naturels          Suppression d'espèces introduites animales ou végétales</p> <p><b>Intégrité fonctionnelle</b>          Qualité des processus entretenant la vie          Conservation de la productivité biologique          Conservation de la diversité          Fonctionnement des cycles (eau, etc.)          Changements climatiques prévisibles</p>	<p>000</p>
<p>c les catastrophes naturelles et la planification préalable,</p>	<p>Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site :</p> <p>Séismes : NON</p> <p>Glissements de terrain :NON</p> <p>Avalanches :NON</p> <p>Inondations :NON</p> <p>Sécheresses :OUI</p> <p>Incendies : NON</p> <p>Volcanisme : NON</p> <p>Autres :</p>	<p>000</p>

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.5.1. Degrés de menace (suite)*

<p>d les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme</p>	<p>Le tourisme et ses conséquences :</p> <p>Statistiques annuelles de fréquentation :</p> <p>Nombre de visiteurs par an : 1250 Origine des visiteurs : Nationaux et étrangers. Evolution pluriannuelle de la fréquentation : En progression.</p> <p>Revenus annuels du tourisme : Non disponibles.</p> <p>Accessibilité du site (depuis la capitale ?) Distance : 286 Km Route revêtue : OUI Piste saisonnière Aérodrome : Bousaada (102 Km )</p> <p>Circulabilité dans le site : Pour les handicapés : NEANT Pour les véhicules : NON En fonction des saisons : NEANT</p> <p>Pressions exercées par le tourisme : Prélèvements (faune, flore, objets) : OUI Dégâts (piétinement) : OUI Gestion des déchets (poubelles, W.C.) : Jusque là maîtrisée Incendies : NON</p> <p>Equipements pour les touristes : NEANT Aires de pique-niques : gîtes d'étape, corbeilles à déchet, signalisation sur pistes etc..</p> <p>La capacité de charge touristique du site est-elle définie ? Etude à établir.</p> <p>Peut-on parler de tourisme durable ? Etude à établir.</p>	<p>000</p>
--	--	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.5.1. Degrés de menace (suite)*

<p>e et le nombre d'habitants.</p>	<p>Relations avec la population riveraine du site Evaluation de la population locale</p> <p align="center">Nombre d'habitants vivant dans le site, : 29000 habitants statistiques 1999 Nombre d'habitants vivant dans la zone tampon (20 km)) Evolution depuis la création du site. 1979 : 21000 habitants 1987 : 24000 habitants 1999 : 29000 habitants</p> <p>Distribution géographique de l'habitat humain ou des zones d'activité illégales Villages (localisation, population) ou campements (durée) Activités (cf. considérations socio-économiques)</p> <p>Particularités culturelles de cette population : Population rurale</p> <p>Considérations socio-économiques Systèmes de production principaux : Agro-pastorale. Utilisation de ressources naturelles dans le site du PM (activités des habitants vers l'environnement naturel.) Relation avec le développement durable Contrats ou chartes de co-développement avec la population locale Implication du personnel local dans la gestion du site</p> <p>Problèmes spécifiques de réfugiés : NEANT. Causes Origine géographique Nombre de réfugiés Début du phénomène Conséquences Solutions envisagées</p> <p>Situations d'insécurité et conséquences</p> <p>Autres facteurs affectant le bien : Déjà cités. Vandalisme, vol, pillage Déboisement Braconnage Pâturage illégal</p>	<p align="right">000</p>
------------------------------------	---	--------------------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.5.1. Degrés de menace (suite)*

c et le nombre d'habitants.(suite)	<p>Préciser les mesures prises pour faire face aux menaces. Définir les limites du site avec précision ainsi que la zone tampon : Gardiennage renforcé et assistance des collectivités locales.</p> <p>Définir la tendance de chacun de ces facteurs depuis l'inscription du site sur la Liste du PM (augmentation, stabilité, diminution) : <b>Augmentation.</b></p> <p>10. La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ? OUI</p> <p>De quelle manière ?</p> <p>Par ses représentants élus à la commune de MAADID au niveau de l' Assemblé populaire communal</p>
------------------------------------	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

*II.5.2. Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines*

<p>a Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissements de terrain, vibrations, pollution industrielle, vandalisme, vol, pillage, modifications du contexte physique des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de construction, le tourisme.</p> <p>Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.</p> <p>Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien. Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.</p>	<p><b>Méthodes de prévention des menaces et pressions</b></p> <p>Catastrophes naturelles :</p> <p>    Séismes :</p> <p>    Glissements de terrain :</p> <p>    Avalanches :</p> <p>    Inondations :</p> <p>    Sécheresses : OUI</p> <p>    Incendies :</p> <p>    Volcanisme :</p> <p>    Autres :</p> <p>Pollutions industrielles : NON</p> <p>Vandalisme, vol, pillage : OUI</p> <p>Infrastructures industrielles</p> <p>    Barrages : NON</p> <p>    Mines : NON</p> <p>    Réseaux de transport électrique : NON</p> <p>    Réseaux de communication (routes, voies ferrées, canaux) : NON</p> <p>Changements d'utilisation de la terre</p> <p>Pastoralisme : OUI</p> <p>Braconnage : NON</p> <p>Urbanisme : NON</p> <p>Tourisme : OUI</p>	000
<p>b Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien</p>	<p>Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour : STABILITE</p>	000
<p>c et indiquer quelles mesures pour y remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.</p>	<p>Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier : Application de la réglementation en vigueur.</p> <p>Mesures envisagées dans l'avenir</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.6. Suivi (suite)

	<p>Ressources humaines affectées à ces suivis : Le responsable du site.</p> <p>Moyens matériels afférents : Insuffisants ( manque de moyens ).</p>		
b	<p>Il faut fournir des informations à jour pour chacun des indicateurs clés. Il faudra s'assurer que ces informations sont aussi précises et fiables que possible, par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.</p>	<p>Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation</p> <p>1. 2 Visuelle. 3. ...</p>	000
c	<p>Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.</p>	<p>Partenaires du suivi NEANT</p> <p>Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien</p> <p>Evolution de la méthodologie de suivi</p>	000
d	<p>Dans certains cas spécifiques, le Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.</p>	<p>Date des exercices de suivi antérieurs :</p> <p>Résultats des exercices de suivi antérieurs</p> <p>Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau.</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.7. Conclusions et mesures recommandées

<p>a Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservation, mais en particulier concernant le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux ainsi que les points suivants :</p> <p>a. Principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. point II.2 et II.3 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus) :</p> <p>L'inscription de La KAL'A DES BANI HAMMAD sur la Liste du patrimoine Mondial est justifiée car le site est un véritable chef d'œuvre de l'architecture militaire et Civil véritable . Il représente la fusion de l'art de l'occident et du levant Musulman qui ont marqué l'architecture Palatiale de la Sécile normande .</p> <p>Principales conclusions concernant la déclaration d'authenticité / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.3 ci-dessus) :</p> <p>L'intégrité et l'authenticité du site sont encore valables et aucun changement depuis l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial n'est prévu .</p>	000
<p>b Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)</p>	<p>Le site de la KAL'A DES BANI HAMMAD est menace par des dangers d'ordre naturel : écroulement des murs et des vestiges des piliers , disparition des revêtements des murs et de sol , décolllements des enduits de plâtre, risque de l'effondrement du Donjon du Manar. Les linteaux en bois du minaret méritent aussi d'être pris en charge.</p>	000
<p>c Proposition d'action(s) future(s)</p>	<p>Proposition d'action(s) future(s) :</p> <p>Il est urgent de prendre en charge le site et de relancer à nouveau les travaux de restauration pour mettre fin à son état alarmant . Les mesures de protection et de conservation par secteur peuvent être envisagés concernant principalement les secteurs suivants :</p> <p><u>La mosquée</u> : Mesures de protections nécessaires pour palier au problème de ruissellement d'eau sur les murs et le sol qui ne cessent d'être rangés et interdir l'accès à la partie supérieure (terrasse du minaret).</p> <p><u>Palais du Lac</u> : Envisager des travaux de restaurations de la partie ouest du grand bassin ainsi que la rampe du côté Est .</p> <p><u>Palais du Manar</u> : Le donjon du manar qui conserve encor une fière allure , accroché au flanc du ravin se dégrade. Il est à craindre qu'il soit sérieusement en danger puisqu'il est en train de s'écrouler progressivement. La voute en cloître qui occupe le sous-sol du Donjon est sérieusement atteinte, ce qui nécessite sa réfection immédiate.</p> <p>Il est à signaler aussi l'effritement de la montagne du coté Est, ce qui a affaibli le mur qui doit être étayé en urgence.</p> <p>D'autres mesures de protection provisoire du revêtement des sols ainsi que du Mihrab du Palais sont à envisager.</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

**II.7. Conclusions et mesures recommandées (suite)**

d	Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre  Organisation : AGENCE NATIONALE D'ARCHEOLOGIE ET DE PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES Responsable : BENKHERBACHE ABDENOUR  Adresse : MUSEE DU HODNA , cité El Badr 500Lgts. 28000 M'SILA Téléphone :05.55.75.38 Fax : 05.55.75.38 E-mail :	000
e	Calendrier de mise en oeuvre	Calendrier de mise en oeuvre :	000
f	Besoins d'assistance internationale	Besoins d'assistance internationale OUI  Type d'assistance souhaitée : Assistance technique, formations, stages, Documentation.	000
g	Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.	Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi :  1. Nom : Adresse :  2. Nom : Adresse :	000
h	Adresse où inventaire, enregistrements et archives sont conservés	Organisme : AGENCE NATIONALE D'ARCHEOLOGIE ET DE PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES Personne responsable : BENKHERBACHE ABDENOUR Adresse : MUSEE DU HODNA , cité El Badr 500Lgts. 28000 M'SILA	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel  
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

---

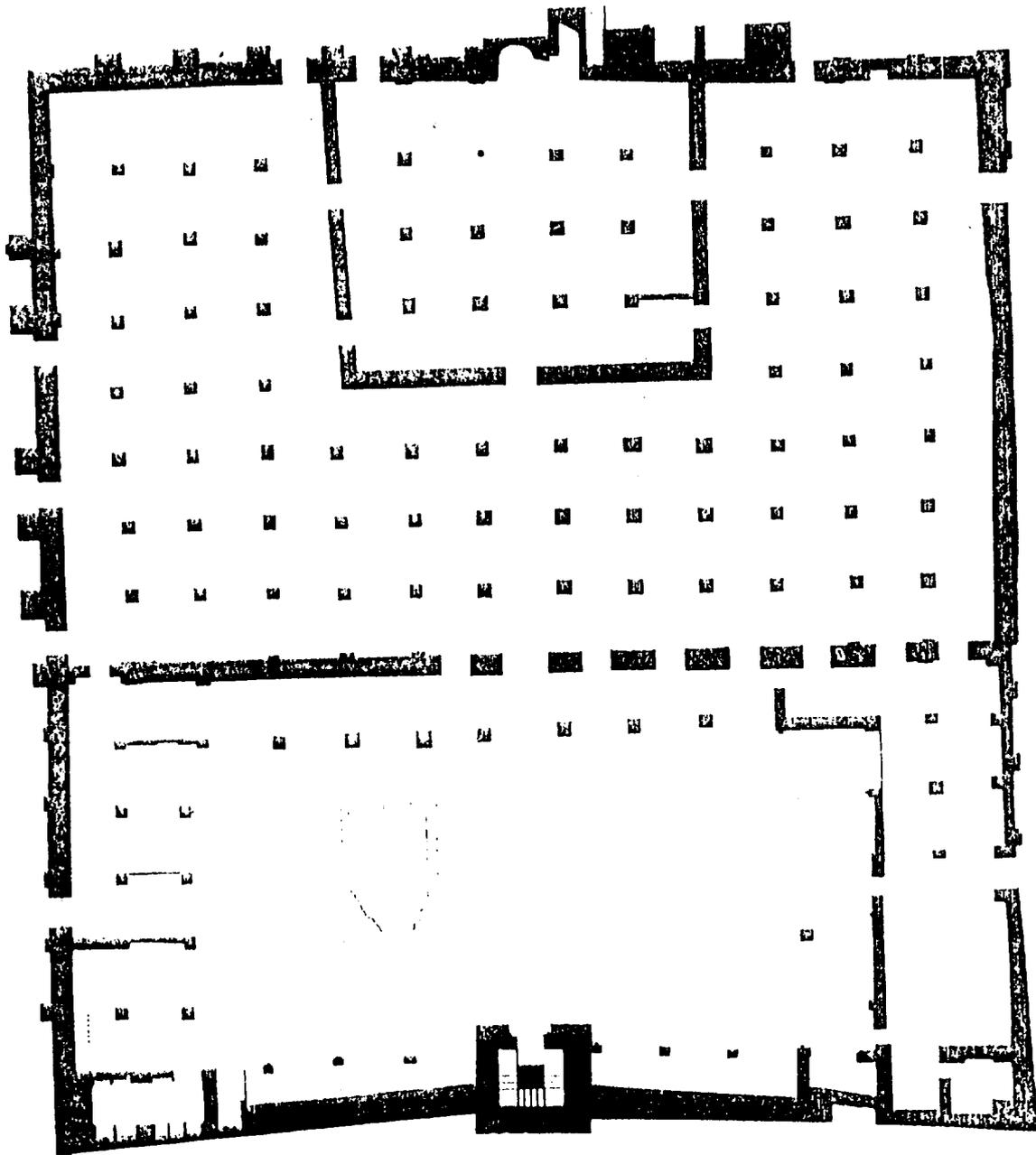
## II.8. Documentation jointe

- Cartes et plans de situation du site
- Carte du site (zonage)
- Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/vidéo) :
  - Impression générale (vue d'ensemble du site)
  - Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)
  - Photos illustrant l'état physique de conservation du site
  - Photos des principales atteintes au site et à ses environs
- Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site
- Bibliographie indicative

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

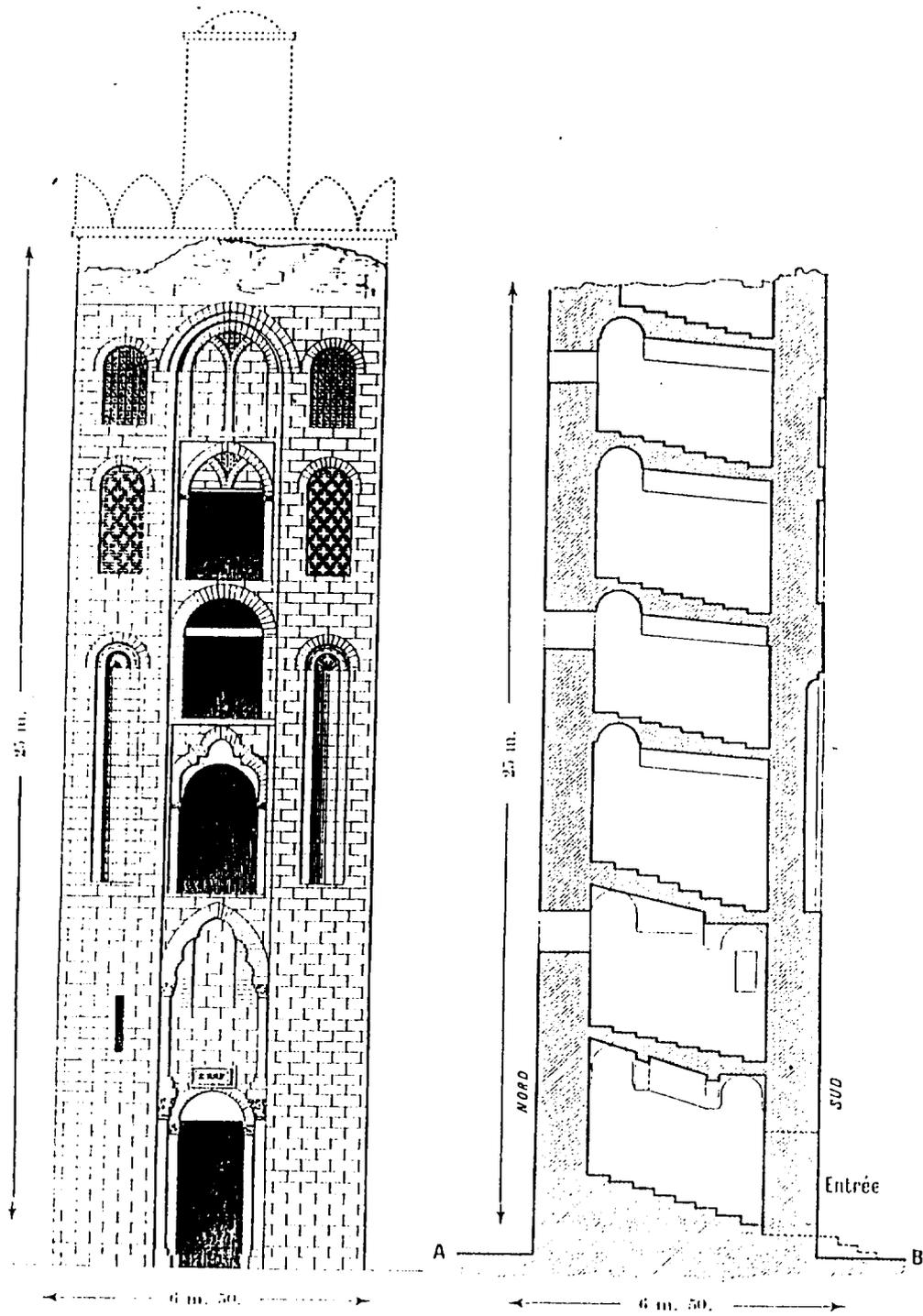
# **SUPPORT GRAPHIQUE**





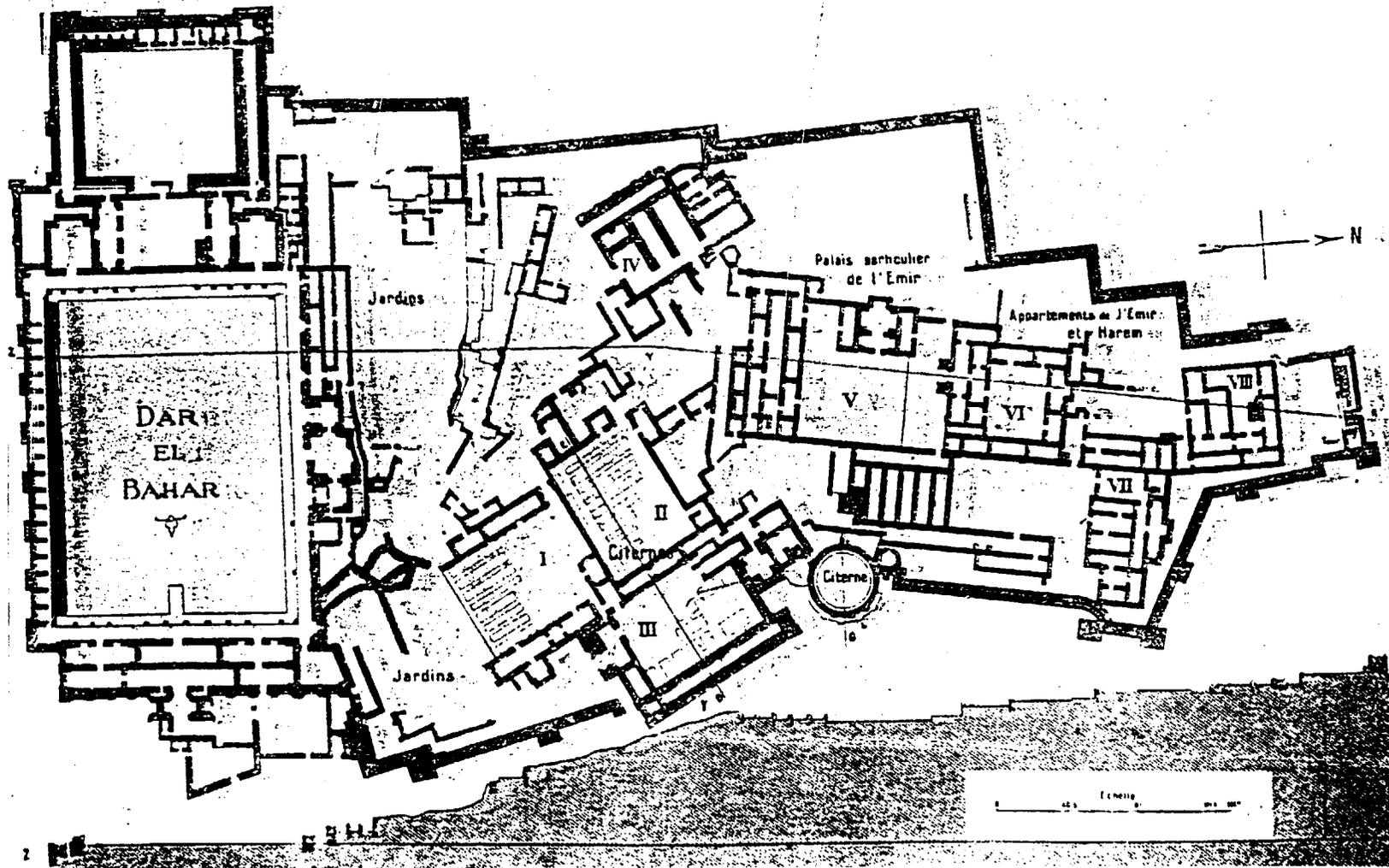
**Plan de la Mosquée de la kalâa**

# Minaret de la mosquée

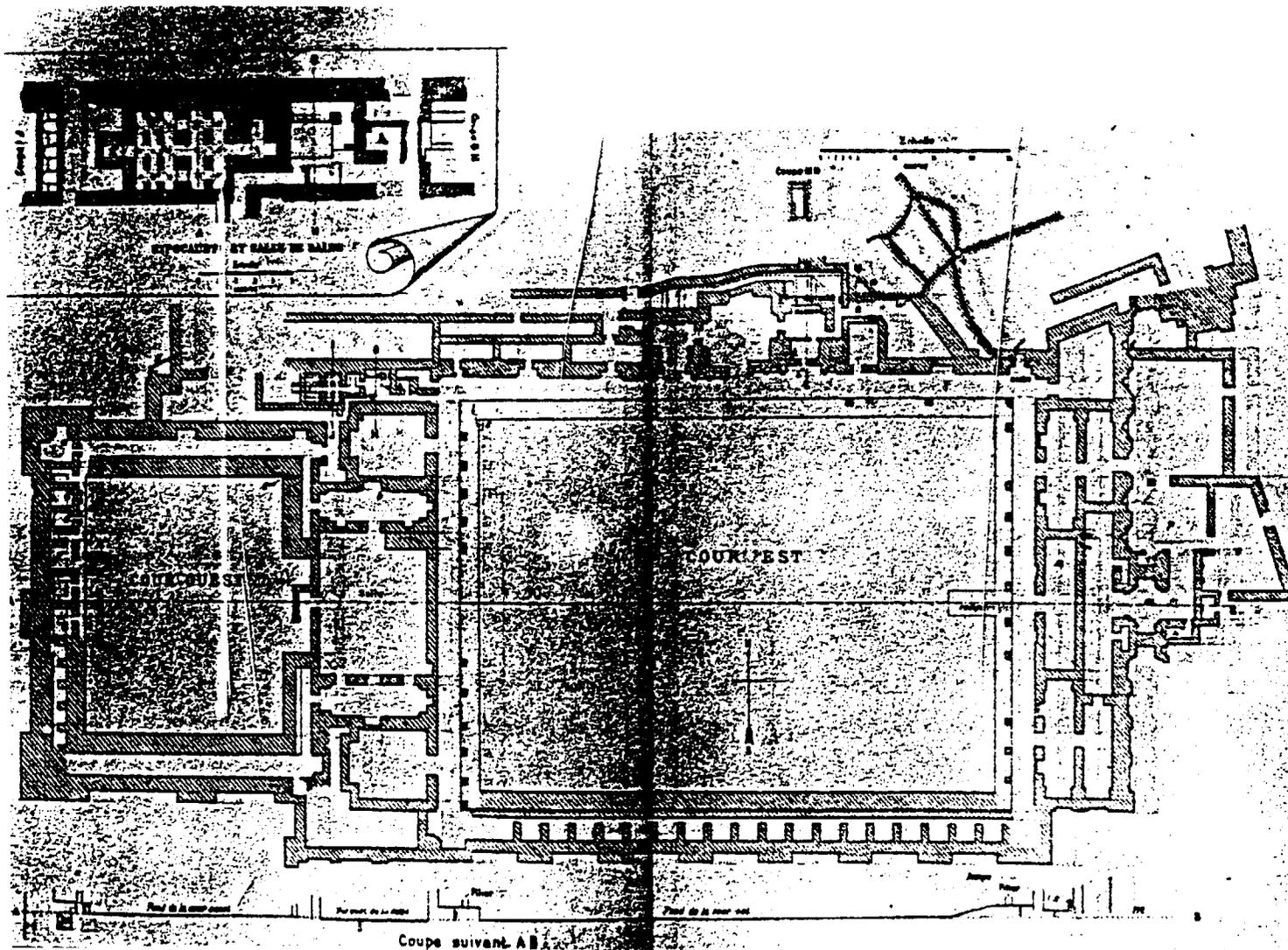


Elévation

Coupe suivant  
AB

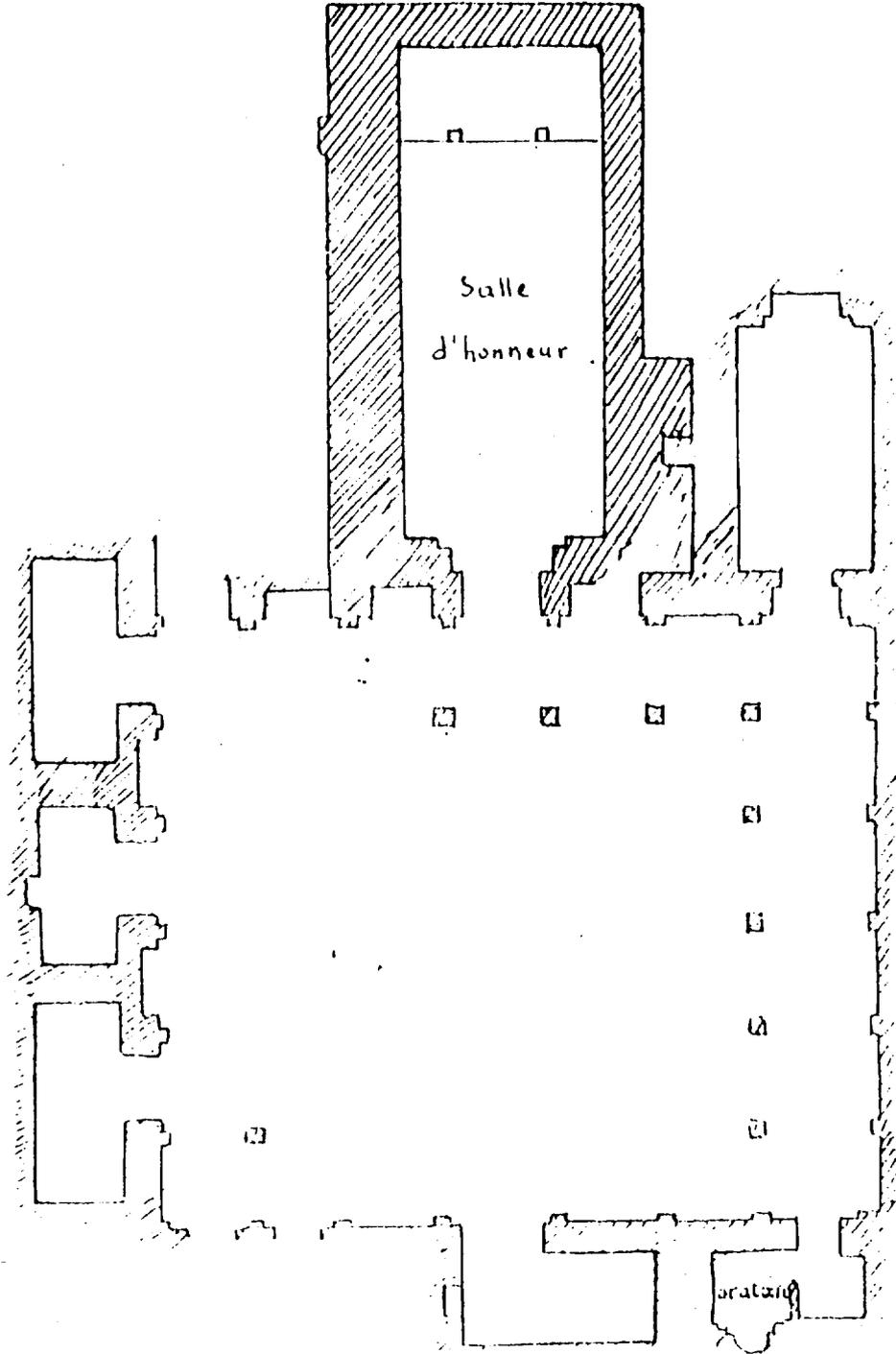


**Plan général du Palais des EMIRS**



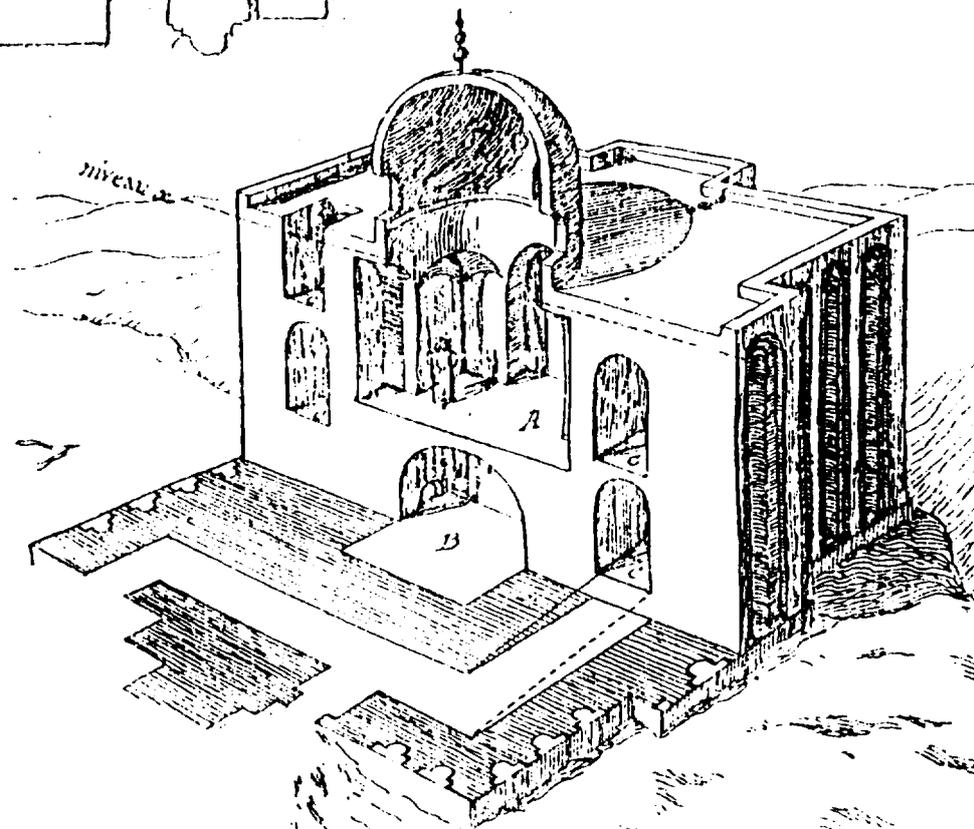
**Plan de DAR EL BAHAR**

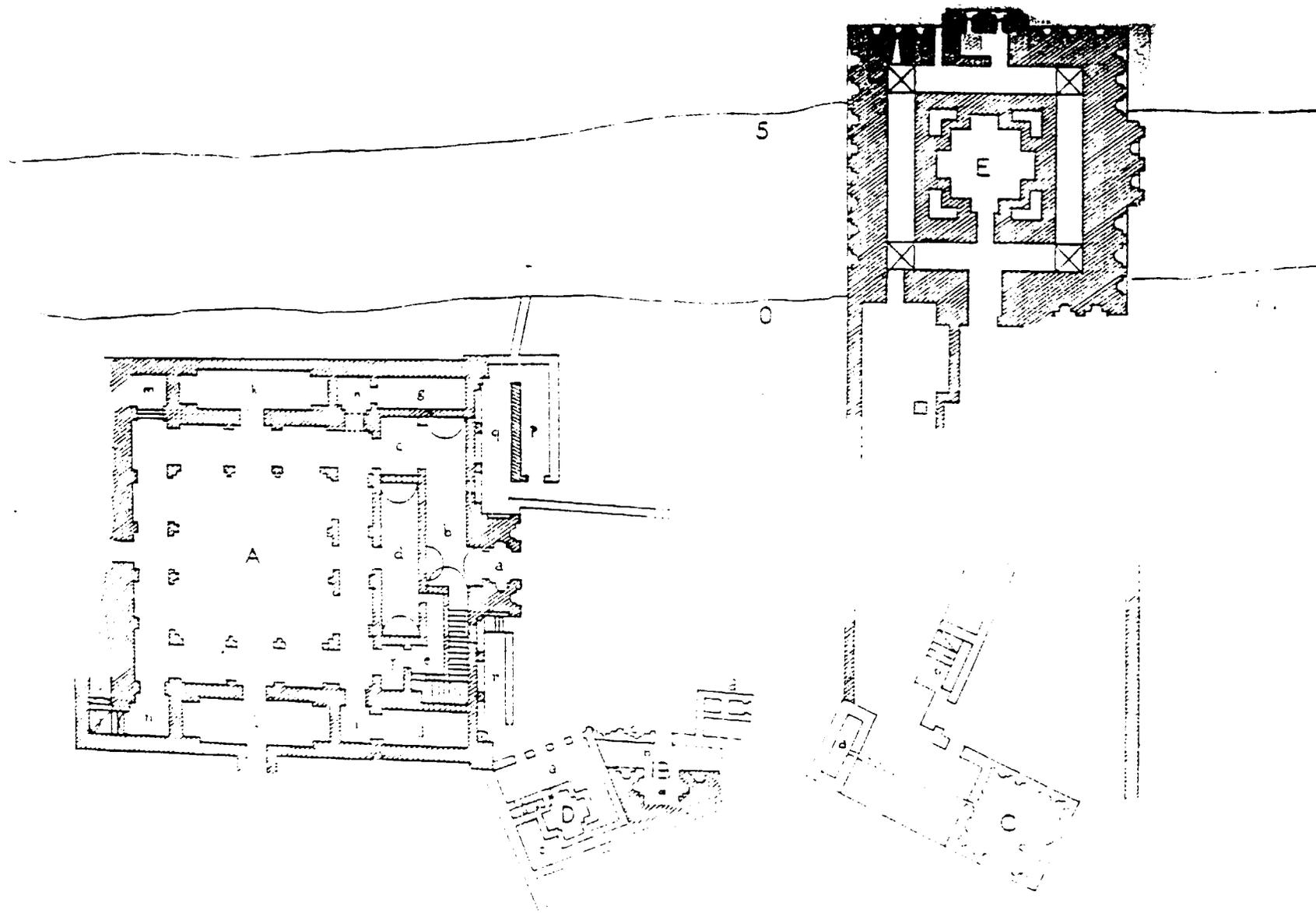
# Palais du MANAR



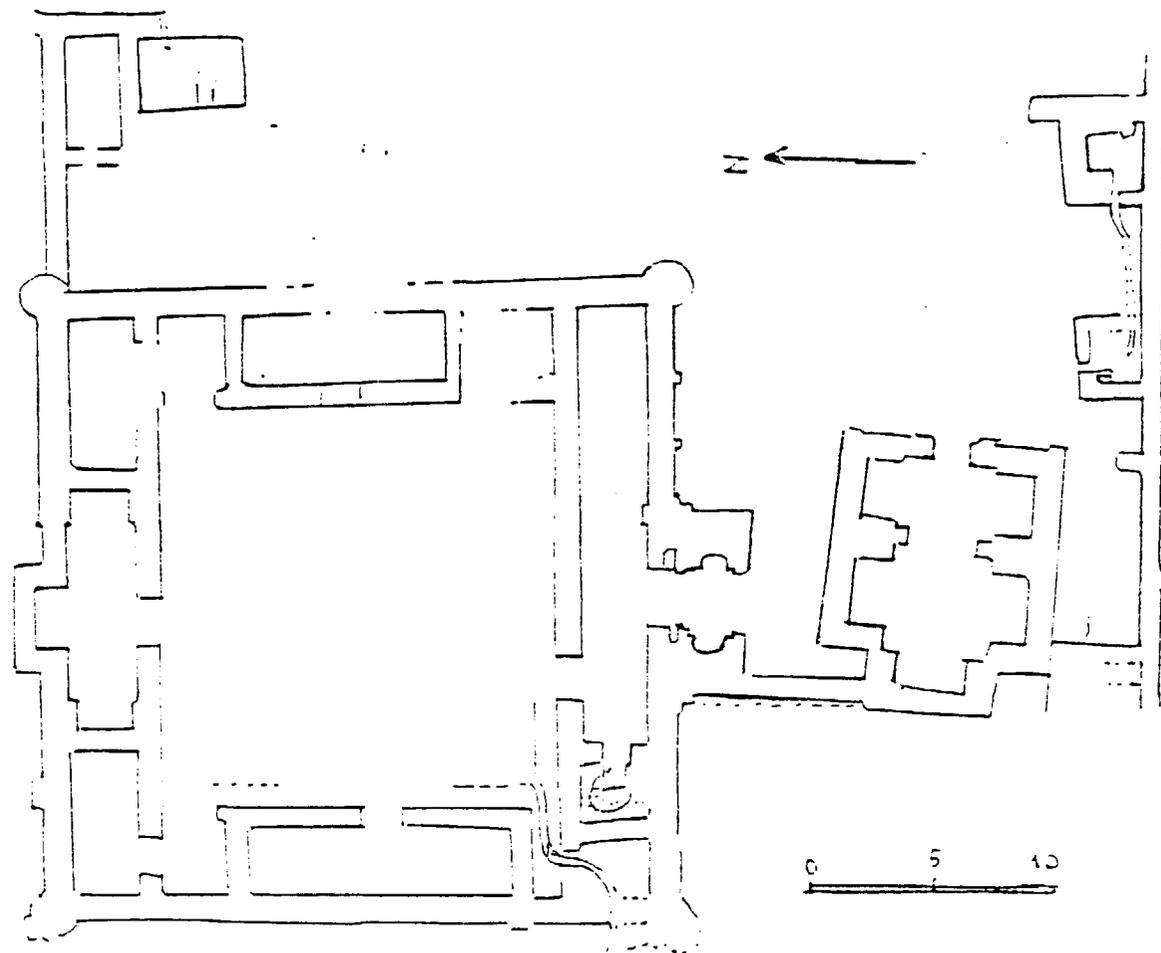
PLAN

COUPE





**Palais du MANAR**



**Plan du palais « du SALUT »**  
(établie d'après R.BOUROUIBA)

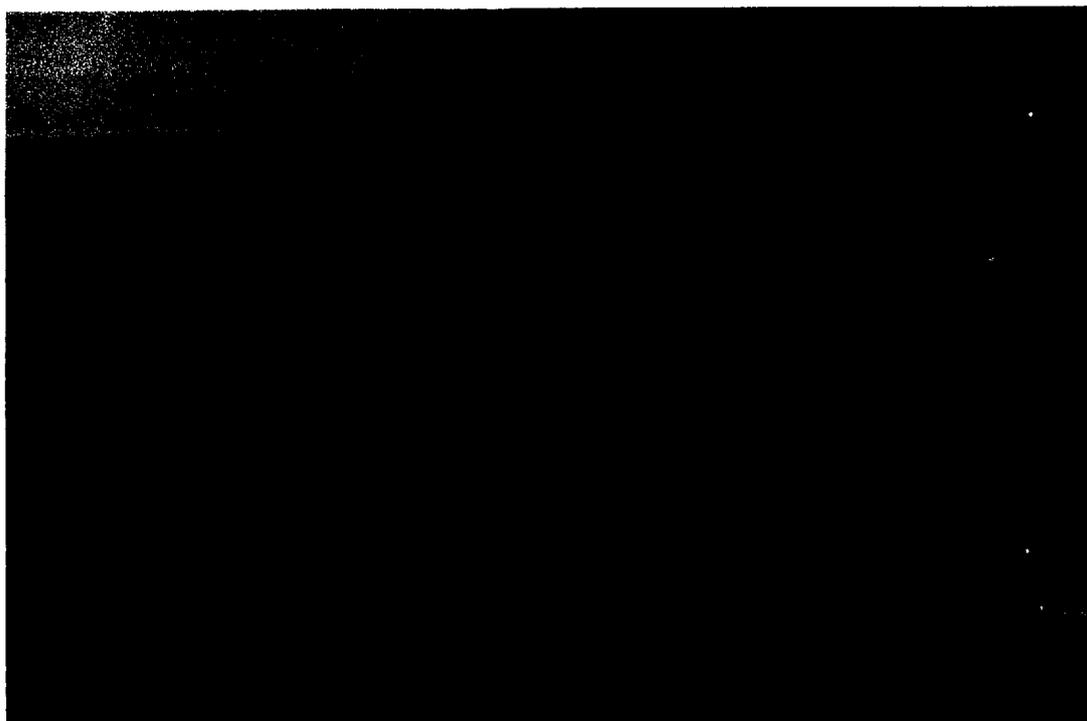
# **SUPPORT PHOTOGRAPHIQUE**



**Vue générale du site à partir du palais du Manar**



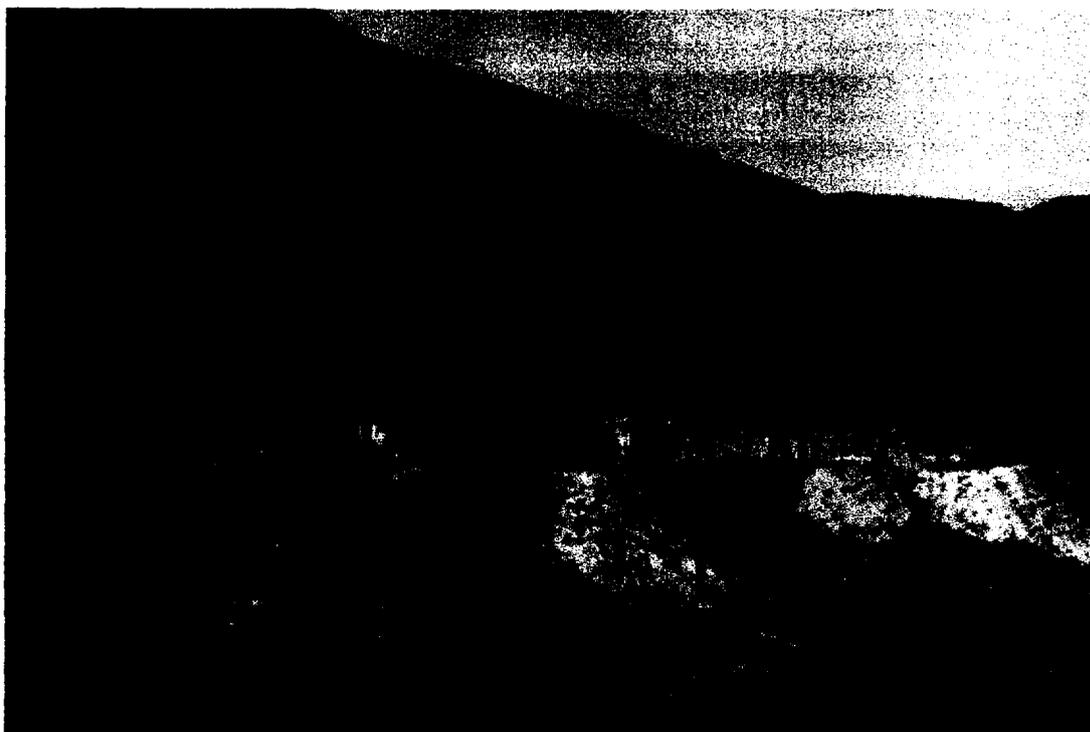
**Vue générale de la mosquée à partir du palais du Salut**



**Vue générale de la mosquée**



**Minaret de la mosquée**



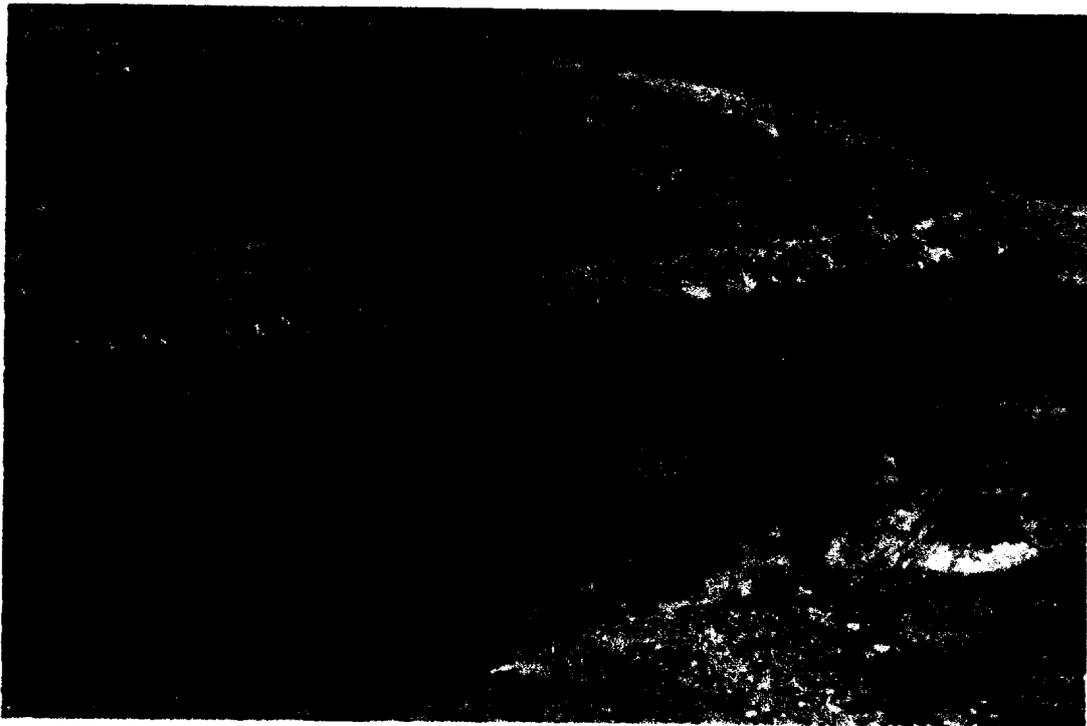
**Palais du Bahr**



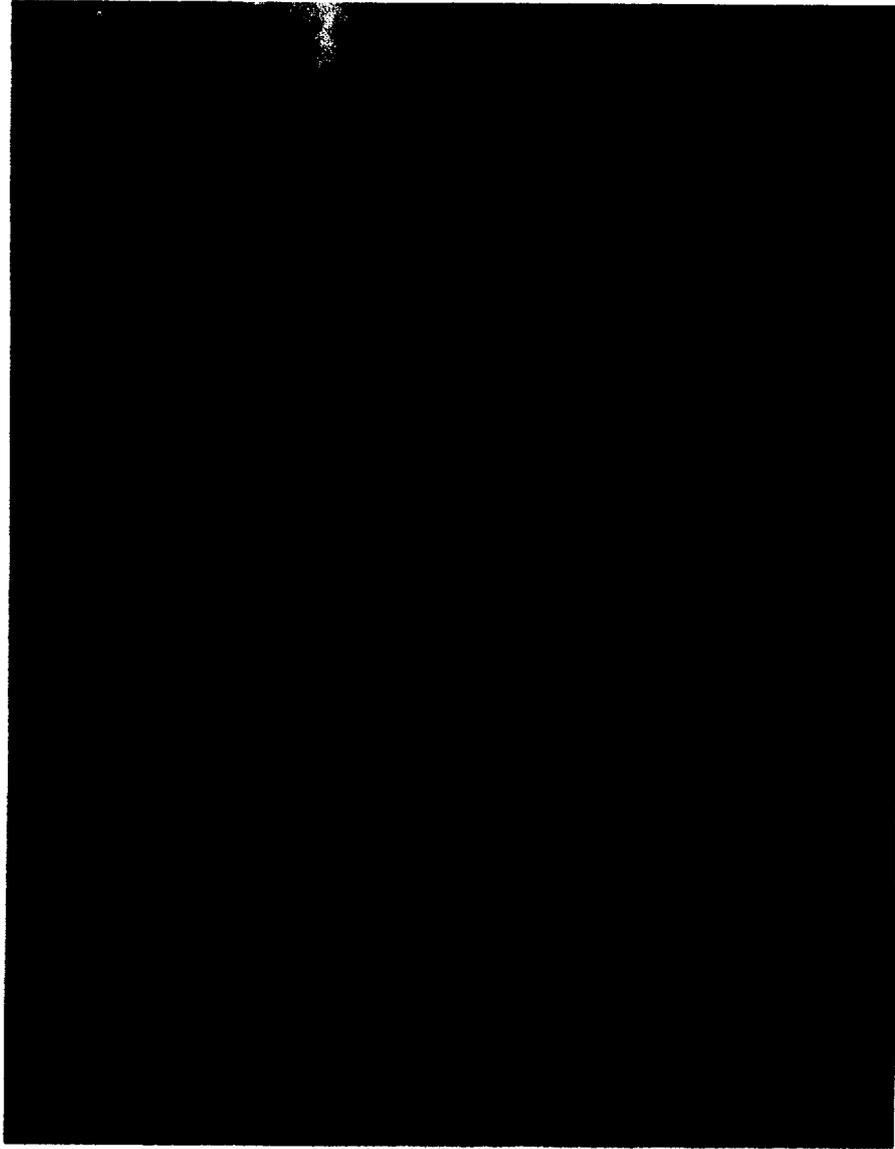
**Grand bassin du Palais du Bahr**



**Bassin du Palais du Manar**



**Citerne du quartier de Djraoua**



**Décors du Mihrab (Palais du Manar)**